

LA QUESTION QUI PIQUE

RENÉ BOURGEOIS MAIRE DE VARANGÉVILLE

Mine de sel : « La sécurité de notre sous-sol incombe à l'Etat »

René Bourgeois (notre photo) a gagné **UNE BATAILLE CONTRE L'ETAT** le 16 mars, devant le tribunal administratif de Nancy : le maire de Varangéville a obtenu l'annulation d'une demande de suspension, émise par la préfecture de Meurthe-et-Moselle, d'un permis de construire qu'il avait accordé au centre de sa ville. Malgré **UN SOUS-SOL FRAGILISÉ PAR L'EXPLOITATION MINIÈRE DU SEL**, l'édile entend défendre son droit à l'urbanisation. Le préfet Eric Freysselinard, lui, a fait **APPEL** de cette décision.



La préfecture de Meurthe-et-Moselle s'oppose depuis au moins une décennie aux nouveaux projets de construction sur certains secteurs de Varangéville, où se trouvent en sous-sol d'anciennes galeries d'exploitation de sel. Pourquoi avoir décidé, subitement, de vous élever contre ces décisions ces derniers mois ?

René Bourgeois Lorsque j'ai été élu maire de Varangéville en 2002, il était encore possible de réaliser des agrandissements, comme une véranda, dans les bâtiments du secteur ancien de notre commune. Mais petit à petit, ces possibilités se sont réduites jusqu'à peu de chagrin pour atteindre, en 2016, un blocage complet du moindre projet urbanistique sur cette zone par la préfecture. Aujourd'hui, le préfet de Meurthe-et-Moselle impose des études approfondies et les services d'un architecte pour la moindre demande d'extension ou de réhabilitation, afin

de certifier qu'elle est compatible avec la problématique minière du sous-sol. Cela implique des frais supplémentaires pour la population de Varangéville, auxquels l'Etat ne souhaite pas participer, une situation que nous ne tolérons plus. J'ai donc accordé récemment un permis de construire, que le préfet a refusé, ce qui nous a menés au tribunal administratif de Nancy. Et c'est une bonne chose : nous voulions l'avis d'un juge sur cette affaire.

Le principe de précaution invoqué par le préfet pour justifier ses restrictions n'est-il pas essentiel, face aux éventuels dégâts miniers que pourraient subir les infrastructures de votre ville ?

Depuis le début de l'exploitation minière du sel à Varangéville en 1853, nous n'avons jamais connu de dégâts miniers (*le quartier Saint-Maximilien s'est néanmoins brutalement abaissé de plus de trois mètres en 1873, sous l'effet de l'eau dans d'anciennes galeries*

minières, ndlr). On ne nie pas que l'ennoyage naturel de la mine située sous certaines parties de notre ville pourrait conduire à des dégâts d'eau, mais l'Etat est propriétaire de ce sous-sol, alors qu'il prenne ses responsabilités. L'exploitant actuel (*la compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est, ndlr*) réalise son travail en suivant les recommandations formulées par l'Etat. Or, celui-ci ne veut pas discuter de ce qu'il devrait mettre en œuvre pour éviter tout dégât minier et préfère visiblement nous interdire tout projet d'urbanisme, afin d'éviter de payer quoi que ce soit en cas d'incident. **Nous jugeons ces restrictions disproportionnées, mais sommes prêts à dialoguer.** Sauf que pour trouver un accord, tout le monde doit se mettre autour d'une table.

A Rosbruck, en Moselle, les affaissements du sol dus aux dégâts miniers se poursuivent malgré la fin de l'exploitation du charbon. Ne préféreriez-vous pas éviter cette situation en gelant l'urbanisation aux endroits les plus fragiles de Varangéville ?

Nous souhaitons naturellement éviter tout dégât minier au sein de notre commune. Mais nous estimons que ce rôle incombe à l'Etat, que la sécurité de notre sous-sol est de son ressort. Notre développement urbanistique nécessite des projets d'extension ou de réhabilitation dans les vieux quartiers de Varangéville, et nous ne pouvons pas voir ces derniers sans cesse rejetés. Le rapport publié par Géodéris (*un groupement d'intérêt public spécialisé dans l'assistance et l'expertise en matière d'après-mines, qui a analysé en 2014 le sous-sol de Varangéville, ndlr*) apporte une lecture plus nuancée de nos possibilités d'aménagement : elles sont tout à fait envisageables sans risque si les galeries de mine restent "sèches", ce qui est le cas aujourd'hui. Et elles devraient le rester, selon les projections.

S'il nous est interdit de construire des mai-

sons neuves à certains endroits, soit. Mais qu'on nous laisse au moins de la liberté pour des réhabilitations intérieures ou des projets de garage. En ce moment, l'une de nos entreprises n'a tout simplement pas le droit de se mettre aux normes, car celles-ci nécessitent une extension de ses locaux qui a été interdite.

Vous affirmez que la préfecture meurthe-et-mosellane gêne votre développement urbanistique. Pourquoi ne pas étendre la commune dans d'autres directions, non concernées par l'exploitation minière ?

Nos réflexions en cours portant sur un nouveau plan local d'urbanisme (*Plu, ndlr*) tiennent compte de cette problématique, en envisageant un développement de Varangéville vers ses parties Nord et Ouest où l'exploitation minière du sel ne pose aucune difficulté. Mais l'Etat voudrait glisser des prescriptions dans ce Plu, toujours en lien avec l'activité de la compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est. Si nous avons gagné une bataille le 16 mars, la route est donc encore longue avant de nous voir obtenir gain de cause dans ce dossier.

L'exploitation du sel est toujours en cours à Varangéville, dans la dernière mine souterraine encore en activité en France. La considérez-vous aujourd'hui comme un cadeau empoisonné ?

Le cadeau empoisonné, ce n'est pas notre mine de sel, mais les restrictions trop drastiques à notre sens qu'elle engendre de la part de la préfecture de Meurthe-et-Moselle sur notre action municipale. **Nous sommes fiers de posséder dans notre sous-sol ce produit naturel, et mettons tout en œuvre pour le valoriser à sa juste mesure.** Mais tout le monde doit s'y retrouver dans l'histoire : de l'industriel à notre population, en passant par la commune de Varangéville.

Propos recueillis par Arnaud Stoerkler

1^{er} AVRIL

Joyeuses Pâques

Créateur de Bouquets

Le Plaisir des Fleurs

Ouvert 7j/7
de 8h30 à 20h

Joyeuses Pâques

Le 1^{er} Avril

20, avenue de Nancy - 03 87 18 14 76
167, av. André Malraux - 03 87 36 56 52
219 B, av. de Strasbourg - 03 87 32 42 68

57000 METZ